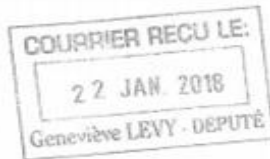


Le Ministre d'Etat



Paris, le 12 JAN. 2018

Ref : 17-038966-D / BDC-CE / MLG
V/Ref : GL/PP/ALLIANCE POLICE

Madame le Député,

Vous m'aviez fait part des préoccupations du syndicat Alliance Police Nationale sur les conditions de travail des policiers, les difficultés de la filière judiciaire de la police nationale et de son souhait d'une simplification de la procédure pénale.

Ce sujet est clairement identifié et figure au rang des objectifs prioritaires fixés dans la feuille de route que j'ai arrêtée pour le ministère de l'intérieur.

Tout d'abord je tiens à préciser que la mise en place du projet de la police de sécurité du quotidien vise à renforcer l'efficacité de nos forces de sécurité tout en les rendant plus proches de nos concitoyens et à reconstruire des solutions de sécurité au plus près du terrain.

Une large concertation a été conduite, dans tous les territoires, au cours des deux derniers mois, pour définir précisément le contenu des réformes qu'il nous faudra porter dans ce domaine et élaborer une nouvelle doctrine relative à la sécurité du quotidien et aux grands chantiers de modernisation.

Je souhaite en outre que de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail puissent être expérimentés sur plusieurs territoires dès cette année et progressivement déployés sur l'ensemble du territoire national.

Madame Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, ministre de la justice, a parallèlement fait de la simplification de la procédure un des « chantiers » publiquement annoncés pour sa propre administration, en complément des premières mesures fixées par la loi du 3 juin 2016 et le décret du 7 septembre 2016.

Les réflexions en cours, nourries par les travaux menés conjointement par les deux départements ministériels, associant enquêteurs, magistrats et professionnels du droit permettront la rédaction d'un projet de loi dont le Parlement sera saisi au premier semestre 2018.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la dématérialisation de la procédure pénale sont en cours. Cette réforme extrêmement ambitieuse et complexe s'appuiera sur une refonte des systèmes d'information spécialisés du ministère de l'intérieur et de la chancellerie. Une équipe commune au ministère de la justice et au ministère de l'intérieur a été constituée et a débuté ses travaux dès le début de cette année.

Je vous assure de mon attention soutenue sur ces sujets majeurs et très attendus des policiers et des magistrats, pour une efficacité accrue de la chaîne pénale.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérard COLOMB